

LOIRE-ATLANTIQUE pêche et plaisance

Port de Pêche
BP 90 - 44490 Le Croisic
Tel : 33 (0) 2 40 23 02 02
Fax : 33 (0) 2 40 23 27 14
peche.lecroisic@lapp44.fr
Saeml au capital de 600.000€
RCS Nantes 210 B 01733
Siret 52400775400012
TVA intra 49524007754
APE 5222 Z

COMITE CONSULTATIF DES USAGERS DU PORT DU CROISIC

Compte rendu de la réunion du 29 octobre 2013

La réunion a débuté à 14:30, dans la salle de réunion de la criée pour s'achever à 16:30.

1. Bilan 2012

M. Palladin dresse un panorama de la situation actuelle du secteur de la pêche et des nouvelles contraintes normatives qui doivent s'y appliquer dans les semaines à venir (disparition des prix de retraits, traçabilité, quotas ...)

Puis expose le rapport d'activité de la Saeml à fin août.

Pour la partir plaisance, une discussion s'engage sur la notion d'attractivité du port, avec un exemple de restaurant fermé à 21:00 en été...

Un consensus se dégage pour améliorer l'information des visiteurs du port quant aux animations proposées par la ville en saison estivale (Via le site du port, la capitainerie, un rapprochement avec l'OT du Croisic)

2. Point sur les travaux en cours

Suite à la dernière tempête, le tronçon de ponton B cassé dimanche dernier sera remplacé dans la semaine. Il faisait partie des tronçons dont le remplacement était programmé pour cet hiver.

Des travaux de réfection du quai de de la criée vont avoir lieu en fin de semaine afin de boucher les trous qui y sont apparus. Une opération de reprise de toute la longueur du quai est programmée par le CG.

Un programme de réparation des échelles de quais est également en cours. Le personnel du port en a établi l'inventaire complet qui a été transmis au CG.

3. Points Divers

Taxe foncières

M. LEGEAY informe le conseil que le gouvernement semble avoir pris la mesure des conséquences de l'évolution de cette taxe pour la gestion des ports. Ce dossier semble donc être suspendu pour le moment (comme l'écotaxe)

LOIRE-ATLANTIQUE pêche et plaisance

Elevateur Jonchère du Prince

M. LE CAM informe le conseil que le CG a donné son accord pour la cession, au prix de la ferraille, de cet outil au chantier Pradelle. Cette solution permet à la fois d'assurer la pérennité des chantiers et de ne plus faire peser sur la Saeml la gestion et l'entretien de cet outil.

A cette occasion, les plaisanciers regrettent le manque d'intérêt du chantier pour les activités liées à la plaisance qui les oblige à faire réparer leur navire dans d'autres ports.

Les conditions de stationnement sur le terre pain du port seront similaires à celle de la plaisance, à savoir une facturation au-delà d'un forfait d'usage.

Estacade

Des travaux de renforcement des liaisons entre pontons vont être entrepris par la Ste Scaphocéan.

La Saeml a informé le CG des reprises à prévoir sur la partie haute de l'estacade, dont elle a la charge.

Darse de la jonchère du prince

M. LEGEAY signale que les pieux de la darse sont en très mauvais état, visible à marée basse.

Ce point va être porté à l'attention du CG.

4. Barèmes 2014

Sous réserve du statu quo des taxes foncières pour la plaisance, le barème 2014 ne subira que l'inflation soit une évolution de 1.5%.

Les barèmes 2014 ne font l'objet d'aucune remarque particulière de la part du conseil.

5. Réponses à des questions posées par les membres des associations

Assurance

La lettre de rappel en cas de dossier incomplet est un modèle généré directement par le logiciel qui ne me semble pas particulièrement directif. Elle rappelle l'exigibilité des documents manquants et invite les usagers çà les transmettre dans les meilleurs délais.

En revanche, les lettres de rappel peuvent être plus incisives compte tenu de l'importance des enjeux.

Le conseil approuve cette montée en puissance du ton de ces courriers de rappel lorsque la première relance, n'a pas suffi à résoudre le problème.

LOIRE-ATLANTIQUE

pêche et plaisance

Cale de mise à l'eau

Nous avons effectivement été obligés d'ouvrir la cale en fin de saison suite à une rupture de notre stock de cartes vierges. Victimes du succès du système, nous avons écoulé tout notre stock de cartes d'accès (400) en quelques semaines et nos fournisseurs incapables de nous en livrer de nouvelles en période estivale.

Petite jonchère

Certains usagers ont évoqué la possibilité de laisser en place l'accès à la petite jonchère une fois les travaux terminés.

La Saeml est totalement favorable à l'idée de mettre la petite jonchère en accès public. Cela aurait le mérite de créer un espace plus que sympathique au cœur de la ville et d'éviter d'avoir eu à investir plusieurs millions d'euros pour rendre cet espace aux goélands et aux rats.

Notre position a été transmise au CG qui reste, avec la mairie, les seuls décideurs dans ce dossier.

Aire de carénage plaisance

Les nouvelles normes de création d'aire de carénage en vigueur imposeraient une refonte globale de la jonchère du prince dont le financement n'est pas à l'ordre du jour. Une telle infrastructure ne peut être envisagée que dans une réflexion plus large de l'usage à terme de la jonchère du prince.

Pollution bactériologique du trait

M. PALLADIN rappelle l'historique des échanges relatifs à ce sujet au cours des semaines passées. Il indique au conseil avoir adressé à la mairie du Croisic immédiatement après la mise en cause des plaisanciers dans cette affaire (22/08) :

« *Bonjour,*

Quelques éléments de réponse suite à la mise en cause des plaisanciers dans la pollution du Trait :

- ☞ *Aucun plaisancier du port du Croisic ne vit à bord de son navire en période hivernale (à fortiori donc en février lors du premier pic de pollution).*
- ☞ *La saison estivale 2013 a débuté tardivement fin juillet et les quelques visiteurs présents à cette époque avaient tous accès à des sanitaires aux normes.*

Il faut donc continuer à chercher les sources de pollution ailleurs que sur les bateaux.

Cordialement »

M. LE CAM intervient pour rappeler que le Croisic n'est pas la seule commune impactée par ces phénomènes qui concerne l'ensemble des communes attenantes à la zone du trait. Et que la commune continue à travailler pour supprimer toutes les sources potentielles de pollution.

LOIRE-ATLANTIQUE

pêche et plaisance

M. PALLADIN précise que les services techniques de Cap Atlantique sont venus vérifier la conformité des raccordements de la criée au réseau d'eau usées de la ville et que tout semble être en règle.

Il informe qu'une campagne de sensibilisation des usagers du pool sera entreprise au cours de la prochaine saison pour éviter les ouvertures de réseaux d'eau noire des bateaux au mouillage.

Petite chambre

Des phénomènes d'envasement ont été constatés dans cette zone, rendant le ponton dangereux à marée basse.

Une solution visant à rendre le ponton moins glissant est en cours. Les plaques en aluminium n'ayant pas donné satisfaction, on s'oriente vers une peinture anti dérapante (couleur bois) du ponton.

Une opération de détroquage des huitres accrochées au quai va être lancée très prochainement. Cette opération concernera également les dessous des ponts qui sont colmatés par des moules et des huitres.

Les plaisanciers signalent que les bras d'amarrage sont également à nettoyer.

TVA

À partir du 1er janvier 2014, les taux de TVA (taxe sur la valeur ajoutée) vont être modifiés : le taux normal, qui s'applique à la majorité des biens et des prestations de service, passera de 19,6 % à **20 %** ; Ceci concernera également nos barèmes

Eau et électricité sur le ponton du 08 mai.

M. PALLADIN indique au conseil qu'il n'est pas prévu pour le moment d'alimenter ce ponton en fluide.